

SESSION 2013

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE DE GESTION

Durée : 5 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information, autorisée.

L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Pierre Caloc, informaticien récemment diplômé, a imaginé dans le cadre d'un projet universitaire un nouveau procédé de refroidissement d'unités centrales d'ordinateurs permettant la suppression totale de la surchauffe du processeur et de la mémoire.

Sur les conseils d'un de ses amis, monsieur Caloc a déposé le brevet d'invention correspondant au procédé de refroidissement (nommé « Freeze ») et a décidé de créer la SARL COLAC afin d'exploiter ce brevet en s'associant avec sa mère, débauchée de son activité professionnelle pour participer à la vie sociale de la société.

Le capital de la SARL COLAC se compose de 2 000 parts sociales de 100 € de nominal : 1500 parts pour Pierre Caloc (gérant) et 500 parts pour Nicole Caloc.

Outre la fabrication et la commercialisation du procédé « Freeze » inventé par monsieur Caloc, la SARL participe au déploiement de la fibre optique en tant que sous-traitant pour un fournisseur d'accès à Internet. Le développement de la SARL est très rapide depuis sa création.

Si Pierre Caloc maîtrise parfaitement les aspects techniques des activités de la SARL, il éprouve néanmoins quelques difficultés dans les domaines de la gestion. Il fait appel à votre expertise pour répondre aux interrogations suivantes groupées sous forme de quatre dossiers :

Dossier 1 - Opérations liées à la création et à l'exploitation de l'entreprise

Dossier 2 - Analyse des performances de l'entreprise

Dossier 3 - Choix de développement et conséquences financières prévisionnelles

Dossier 4 - Évolution de l'organisation et du système d'information de gestion

Annexes (dont trois annexes à rendre avec la copie : A, B, C)

Annexe 1 - Création de la SARL COLAC

Annexe 2 - Opérations courantes et d'inventaire

Annexe 3 - Documentation comptable et fiscale relative aux sites Internet

Annexe 4a - Compte de résultat de la SARL Colac du 02/02/N au 31/12/N

Annexe 4b - Bilan de la SARL COLAC au 31/12/N (avant répartition)

Annexe 5 - Tableau des SIG de N

Annexe 6 - Descriptif des solutions d'exploitation du procédé « Wind »

Annexe 7 - Informations budgétaires de l'exercice N+2

Annexe 8 - Processus de traitement d'un recrutement

Annexe A - Tableau de détermination du résultat fiscal (IS)

Annexe B - Bilan fonctionnel SARL COLAC au 31/12/N

Annexe C - Plan de financement de la solution n° 3

DOSSIER 1 - Opérations liées à la création et à l'exploitation de l'entreprise

- 1/ La création d'entreprise nécessite souvent de s'entourer de conseils et d'obtenir des aides financières. On vous demande de présenter en une quinzaine de lignes les principales étapes de la création d'entreprise en indiquant les professionnels ou les organismes que le créateur peut solliciter pour obtenir des aides et conseils.
- 2/ En annexe 1 sont indiquées la chronologie des opérations de constitution et les écritures comptables déjà enregistrées.
- a/ Indiquer si les règles de libération des apports dans les SARL ont été respectées.
 - b/ Présenter et commenter les deux modalités de comptabilisation des frais de constitution d'une société (du point de vue de la réglementation comptable).
 - c/ Régulariser, si nécessaire, les écritures liées à la constitution de la SARL jusqu'au 07/02/N.
- 3/ À partir des informations fournies dans les annexes 2 et 3 :
- a/ Enregistrer les écritures relatives aux opérations 1, 2 et 3 (hors inventaire).
 - b/ Présenter les écritures d'amortissement du site Internet de la société au 31/12/N.
- 4/ Monsieur Caloc désire vous associer au contrôle du calcul du résultat fiscal de la société correspondant à l'exercice N. Compte tenu de la croissance de la société, monsieur Caloc s'est engagé sur une participation des salariés de 4 200 euros. Il vous communique les comptes de l'entreprise au 31/12/N (annexes 4a et 4b).
- a/ Présenter le calcul du résultat fiscal à l'impôt sur les sociétés (IS) de la SARL pour l'exercice N en complétant l'annexe A. Il n'est pas demandé de prendre en considération les mesures d'exonérations liées à la création récente de l'entreprise. Cependant, il est convenu que l'entreprise souhaite profiter de tous les avantages fiscaux possibles.
 - b/ Vérifiez le montant de l'IS dû pour N.
- 5/ Compte tenu de la faiblesse des rémunérations que les associés se sont attribuées au cours de l'exercice N, monsieur Caloc désire maximiser les dividendes versés par la SARL. Il n'existe pas de clause relative à la constitution d'une réserve statutaire mais les statuts prévoient un taux d'intérêt statutaire annuel de 6%. Monsieur Caloc désire arrondir le superdividende à l'euro. Par simplification, le capital sera considéré comme libéré au 01/03/N pour le premier appel et au 01/05/N pour le second appel.
- a/ Présenter le projet de répartition du résultat net comptable de N issu de l'annexe 4a.
 - b/ Présenter l'écriture d'affectation en date du 15/07/N+1.
- 6/ Monsieur Caloc a reçu début N+1 un courrier de l'administration fiscale correspondant à un contrôle en matière de TVA. Le courrier stipule que, puisque certaines activités ne donnent pas lieu à un reversement de TVA (location à usage d'habitation), une fraction de la TVA peut s'avérer non déductible. Seul le véhicule de tourisme n'a pas fait l'objet d'une déduction de TVA. Monsieur Caloc peut-il s'inquiéter du contrôle de la TVA pour certains achats servant à l'ensemble des activités de l'entreprise ?

DOSSIER 2 – Analyse des performances de l'entreprise COLAC en N

1/ Afin de procéder à une première analyse des performances (économiques et financières), le tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG) a été construit et des éléments de comparaison avec des données sectorielles ont été réunis.

À partir des annexes 4b et 5 :

a/ Indiquer en quelques lignes l'utilité du tableau des SIG.

b/ Commenter en une douzaine de lignes les performances de la SARL COLAC pour le premier exercice comptable.

2/ Présenter le bilan fonctionnel de la SARL COLAC au 31/12/N ainsi que ses principaux indicateurs en complétant l'annexe B (à rendre avec la copie)

3/ Le système comptable de l'entreprise fait ressortir les éléments suivants :

Comptes	Intitulés	Montants	Part du CA « ventes de biens » réalisé avec cette catégorie de clients	Part du CA « prestations de services » réalisé avec cette catégorie de clients
411...	Clients	112 261 €		
411A...	Clients Administrations	97 500 €	10%	
411E...	Clients Entreprises	12 300 €	60%	100%
411P...	Clients Particuliers	2 461 €	30%	

Le CA TTC hors activité annexe (revenus locatifs) se compose de la façon suivante :

- ventes de biens : 2 299 922 €
- prestations de services : 99 746 €

Le délai de rotation moyen des crédits accordés aux clients pour les entreprises du secteur est de 5 jours (les particuliers et les entreprises représentent plus de 99% du chiffre d'affaires du secteur).

Présenter, sous forme de tableau, le calcul du délai de rotation des crédits clients pour la SARL COLAC.

4/ Déterminer la rentabilité économique (résultat d'exploitation après IS / Actif économique) de la SARL COLAC. Indiquer si l'entreprise a bénéficié d'un effet de levier sachant que le taux d'intérêt de la dette est de 5% avant IS.

5/ Commenter en une douzaine de lignes la situation financière de l'entreprise.

DOSSIER 3 – Choix de développement et conséquences financières prévisionnelles

Pierre Caloc poursuit son activité de recherche et développement. Ainsi, met-il au point une invention devant faire l'objet d'un nouveau brevet au début de l'exercice N+2 pour une exploitation de 3 années, l'évolution technologique dans ces domaines ne permettant pas de prévoir une durée de vie plus longue.

Le nouveau procédé « Wind » est un ingénieux système d'aspiration et de destruction autoalimenté de la poussière.

Le responsable de la production de l'entreprise a étudié tous les aspects techniques de ce procédé et assure à monsieur Caloc que les salariés sont qualifiés pour en assurer la fabrication. Un investissement en matériels de 120 000 € serait néanmoins nécessaire début N+2 pour une durée d'utilisation prévue de 3 ans (amortissement en linéaire).

Alors que l'exploitation du procédé « Wind » ne faisait plus de doutes dans l'esprit de monsieur Caloc, une société du secteur a proposé à la SARL COLAC d'acheter le brevet dès son dépôt ou de le louer pendant 3 ans.

1/ Présenter en une dizaine de lignes les enjeux et les risques de la stratégie de développement de l'entreprise fondée sur l'innovation.

2/ Monsieur Caloc fait appel à vos services afin d'étudier les différentes modalités d'exploitation de ce brevet. Le service comptable a commencé l'étude en réalisant des tableaux préparatoires et une note explicative (voir annexe 6).

a/ Justifier le montant de la CAF de l'année N+2 de la solution 3 apparaissant dans l'annexe C (160 667€).

b/ Présenter le plan de financement de la solution 3 en complétant l'annexe C (à rendre avec la copie) ; en déduire la VAN ajustée (c'est-à-dire avec prise en compte du mode de financement) de cette solution.

c/ Quelle solution préconisez-vous de retenir (en justifiant votre choix en quelques lignes) ?

3/ La société COLAC a décidé d'exploiter elle-même le brevet « Wind ». Dès lors se pose la question des conséquences de cette décision sur la trésorerie des premiers mois de l'année N+2.

Les informations prévisionnelles sont récapitulées dans l'annexe 7.

a/ Présenter le budget de trésorerie des deux premiers mois de l'année N+2.

b/ Indiquer à monsieur Caloc la proportion minimale des créances qui doit être encaissée au cours du mois de janvier pour que la trésorerie soit équilibrée.

DOSSIER 4 – Évolution de l'organisation et du système d'information de gestion

La société COLAC comprend un service production qui est chargé de la fabrication du procédé « Freeze ».

Le service commercial a pour mission de prospecter de nouveaux clients et d'assurer un suivi client une fois la vente réalisée.

Un service fibre optique est entièrement consacré aux activités de sous-traitance vis-à-vis des fournisseurs d'accès Internet.

La maintenance et l'évolution du système d'information inhérent aux diverses activités de la société COLAC sont assurées par deux techniciens dédiés.

La société comprend également un service comptable et financier actuellement composé de trois personnes. Les missions de ce service s'articulent autour des travaux de facturation et de règlement des clients, des traitements liés aux factures fournisseurs et des travaux d'enregistrements comptables sur le progiciel de gestion intégré MYVAT, acquis il y a un an auprès d'un éditeur de la région.

De plus, la société comporte un service ressources humaines qui est géré par deux personnes chargées des contrats de travail des salariés, des travaux préparatoires de la paye, du recrutement et des plans de formations des personnels. Au regard de la croissance de la société COLAC, les travaux liés au recrutement de personnel ont pris beaucoup d'ampleur au sein de ce service.

Un cabinet d'expertise comptable s'est vu confié le complément des missions relatives à la paye ainsi d'ailleurs que les travaux de révision comptable.

Depuis deux ans, le service comptable et financier est de plus en plus amené à réaliser des missions d'analyse financière et de comptabilité de gestion en cohérence avec le développement de la société. Madame Caloc a en effet besoin de plus en plus d'outils de gestion afin de guider au mieux les prises de décision qui s'imposent en matière de pilotage de la société. Cependant, le service comptable et financier prend conscience, au fur et à mesure du développement des activités de la société COLAC, de la nécessité d'intégrer des compétences nouvelles relatives à la comptabilité de gestion. Dans un premier temps, il est souhaitable que le salarié soit intégré au sein du service comptable et financier. Ultérieurement, il est probable qu'un pôle spécifique au contrôle de gestion soit créé.

1/ Dans une courte note (une dizaine de lignes), vous indiquerez les finalités qui pourraient être imparties au service contrôle de gestion dans cette entreprise.

2/ À partir de l'annexe 8, établir le modèle organisationnel des traitements représentant le processus de traitement d'un recrutement d'un spécialiste de la comptabilité de gestion. Vous présenterez ce modèle au travers d'un tableau dont les titres des colonnes sont les suivants : annonceurs, candidats, service GRH, service comptable et financier et direction générale.

3/ La société COLAC s'appuie sur un système d'information qui doit répondre aux attentes des différents services. Un réseau est implanté depuis le début de l'activité de COLAC, mais fait l'objet de nombreuses évolutions concomitantes au développement de la société. L'embauche d'un nouveau personnel attaché au service comptable et financier va naturellement nécessiter l'achat d'un nouveau poste de travail muni d'une carte réseau.

Présenter les différentes actions à réaliser et les matériels impactés par le raccordement de ce poste de travail au réseau.

ANNEXE 1
Création de la SARL COLAC

La chronologie des opérations de constitution de la SARL COLAC est récapitulée ci-dessous :

Date	Evènement	Détails
03/02/N	Souscription au capital	Monsieur Caloc apporte le brevet d'invention du procédé « Freeze » estimé à 50 000 € par un commissaire aux apports, ainsi qu'un immeuble de rapport hérité de sa grand-mère d'une valeur de 100 000 €. Madame Caloc apporte les capitaux nécessaires au démarrage de l'activité : 50 000 €
05/02/N	Libération des apports (1 ^{er} appel)	Il a été décidé que les apports en numéraire ne seraient libérés qu'à hauteur de 80%. Maître Yoda, notaire, a reçu les fonds correspondant à cette date et a constaté la libération des apports en nature.
07/02/N	Versement des fonds	Le notaire verse les fonds sur le compte bancaire de la SARL après avoir déduit 2 000 € HT d'honoraires (les droits d'enregistrement seront négligés).
Le reste du capital a fait l'objet d'une libération le 01/05/N (2 ^{ème} et dernier appel)		

Le comptable de la société n'a procédé qu'aux enregistrements suivants :

		03/02/N		
45611	Apports en nature	150 000		
45615	Apports en numéraire	50 000		
1011	Capital souscrit non appelé			200 000
<i>Souscription au capital</i>				
		05/02/N		
471	Compte d'attente	200 000		
45611	Apports en nature			150 000
45615	Apports en numéraire			50 000
<i>Appel du capital</i>				
		07/02/N		
6226	Honoraires	2 000		
44566	TVA déductible sur ABS	392		
467	Autre compte créditeur (notaire)			2 392
<i>Fact n° 1665 Maître Yoda</i>				

ANNEXE 2

Opérations courantes et d'inventaire en suspens au 31/12/N

Opération 1 : acquisition de matières premières en Allemagne

La SARL COLAC a reçu 6 000 € HT de matières premières en provenance d'Allemagne courant décembre. La facture accompagnait la livraison (facture N° 2232 le 20/12/N) et l'ensemble de ces matières sont assujetties à la TVA au taux normal. Le numéro de TVA intracommunautaire a été régulièrement fourni au fournisseur. Le règlement doit intervenir au début de l'exercice N+1.

Opération 2 : avoir pour retour de produits finis

Le 27/12/N, la société a dressé l'avoir N°32 à son client LYCLUR (411A02) pour 20% des procédés « Freeze » qui s'avéraient défectueux et qui ont été retournés. Les clients « administration » dont fait partie LYCLUR bénéficient systématiquement d'une remise commerciale de 10% sur le brut HT. La vente initiale correspondait à 50 procédés d'une valeur brute HT unitaire de 34 €.

Opération 3 : création d'un site Internet

Monsieur Caloc a travaillé à la réalisation d'un site Internet pour la SARL de mars à juillet N. Plus qu'une vitrine de la société, ce site permettra à des particuliers de passer des commandes et de les régler via le paiement sécurisé.

Dans l'optique d'un enregistrement en immobilisation, un système de calcul des coûts de création a été mis en place et donne les éléments suivants :

Période	Travaux	Montants HT
Mars	Réflexion préalable à la conception (études diverses et définition du cahier des charges)	1 000 €
Avril	Enregistrement du nom de domaine (COLAC.com)	200 €
Mai - Juin	Architecture et conception graphique Réalisation d'une documentation technique	4 000 € 100 €
Juillet	Formation du personnel commercial (réception des commandes informatisées)	500 €

Le site a été opérationnel le 1^{er} juillet et les premières commandes ont été passées quelques jours plus tard. Monsieur Caloc estime que l'évolution des technologies ne permet pas d'imaginer une utilisation du site Internet tel qu'il a été conçu plus de 3 années. Il sera alors sans doute nécessaire d'apporter des modifications importantes sans pour autant modifier l'adresse du site qui doit rester la même pour des raisons commerciales.

L'entreprise souhaite bénéficier des mesures fiscales les plus avantageuses en matière d'amortissement de ce site.

ANNEXE 3

Documentation relative aux dépenses de création de sites Internet « actifs » (assimilées aux dépenses de conception de logiciels) Extraits du règlement N°2003-05 du CRC (article 331-8)

- 1- Les coûts de création de sites Internet peuvent être comptabilisés à l'actif si l'entreprise démontre qu'elle remplit simultanément les conditions suivantes :
 - a) le site Internet a de sérieuses chances de réussite technique ;
 - b) l'entreprise a l'intention d'achever le site Internet et de l'utiliser ou de le vendre ;
 - c) l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre le site Internet ;
 - d) le site Internet générera des avantages économiques futurs ;
 - e) l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le site Internet ;
 - f) l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au site Internet au cours de son développement.

 - 2- Les coûts engagés au cours de la phase de développement et de production de sites Internet qui peuvent être comptabilisés à l'actif à leur coût de production si les conditions de comptabilisation visées au 1 sont satisfaites, comprennent les dépenses relatives à :
 - l'obtention et à l'immatriculation d'un nom de domaine ;
 - l'acquisition ou le développement du matériel et du logiciel d'exploitation qui se rapportent à la mise en fonctionnalité du site ;
 - le développement, l'acquisition ou la fabrication sur commande d'un code pour les programmes, de logiciels de bases de données, et de logiciels intégrant les applications distribuées dans les programmes ;
 - la réalisation de la documentation technique ;
 - les coûts afférents au contenu, notamment les frais induits par la préparation, l'alimentation et la mise à jour du site ainsi que l'expédition du contenu du site.
- Les graphiques constituant un élément du logiciel, les coûts de développement des graphiques initiaux sont comptabilisés comme les logiciels auxquels ils se rapportent. La comptabilisation des coûts de développement et de production de sites Internet à l'actif est considérée comme la méthode préférentielle.
- 3- Les coûts engagés au cours de la phase de recherche préalable ne peuvent pas être comptabilisés à l'actif et doivent être inscrits au compte de résultat. Les frais de recherche comptabilisés initialement en charges, relatifs à des projets qui aboutissent à la création de sites Internet, ne peuvent pas ultérieurement être réintégrés aux coûts de développement comptabilisés à l'actif.

 - 4- Les dépenses ultérieures au titre de sites Internet engagées après leur acquisition ou leur achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont réalisées, sauf :
 - s'il est probable que ces dépenses permettront au site de générer des avantages économiques futurs au-delà du niveau de performance défini avant l'engagement des dépenses ;
 - et si ces dépenses peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

Extrait du CGI (Article 236)

I. Pour l'établissement de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, les dépenses de fonctionnement exposées dans les opérations de recherche scientifique ou technique peuvent, au choix de l'entreprise, être immobilisées ou déduites des résultats de l'année ou de l'exercice au cours duquel elles ont été exposées.
Ces dispositions sont applicables aux dépenses exposées dans les opérations de conception de logiciels.

Extrait RF comptable (N°301 décembre 2003)

Obtention et immatriculation d'un nom de domaine : sur le plan fiscal, le nom de domaine est un actif incorporel, en principe non amortissable sauf si son usage est limité dans le temps (promotion de spectacles ou de films).

Autres coûts de la phase de développement : même s'ils sont portés à l'actif, l'entreprise peut faire le choix de la déduction immédiate sur le plan fiscal (CGI art. 236-I). Pour opérer la déduction, l'entreprise doit constater, à la clôture de l'exercice d'inscription du site à l'actif, un amortissement dérogatoire.

Compte de résultat de la SARL COLAC du 02/02/N au 31/12/N

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE		2 052		N-1	
Système de base		FranceN	ExportationsN	N	N-1
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA	FB		
	Production vendue (biens)	FD	FE	1 937 052	
	Production vendue (services)	FG	FH	83 400	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	FK	2 020 452	
	Production stockée	FM		21 634	
	Production immobilisée	FN		4 300	
	Subventions d'exploitation	FO			
	Reprises (amort., dépréciat., provis.), transferts de charges (8)	FP			
	Autres produits (1)(11)	FQ		40 500	
	Total des produits d'exploitation (2)	FR		2 086 886	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	FS			
	Variation des stocks	FT			
	Achats MP et autres approvisionnements (droits douane inclus)	FU		822 340	
	Variation des stocks	FV		-3 800	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)	FW		218 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés	FX		6 886	
	Salaires et traitements	FY		654 500	
	Charges sociales (10)	FZ		248 710	
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements	GA		51 028	
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	GB			
Sur l'actif circulant : dotations aux dépréciations	GC				
Dotations aux provisions	GD		1 435		
Autres charges (12)	GE				
Total des charges d'exploitation (4)	GF		1 999 313		
1. Résultat d'exploitation (I-II)	GG		87 573		
Produits	Bénéfice attribué ou perte transférée	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	GI			
	Produits financiers de participation (5)	GJ		1 200	
	Produits autres valeurs mob. et créances d'actif immobilisé (5)	GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL		210	
	Reprises (amort., dépréciat., provis.) et transferts de charges	GM			
	Différences positives de change	GN		1 543	
	Produits nets sur cessions de VMP	GO			
	Total des produits financiers (V)	GP		2 953	
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	GQ		4 434	
Intérêts et charges assimilés (6)	GR		12 075		
Différences négatives de change	GS				
Charges nettes sur cessions de VMP	GT				
Total des charges financières (VI)	GU		16 509		
2. Résultat financier (V-VI)	GV		-13 556		
3. Résultat courant (-I+II-III-IV+V-VI)	GW		74 017		

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE		2 053		N		N-1	
Système de base				N	N-1		
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA					
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	HB					
	Reprises (amort., dépréciat., provis.) et transferts de charges	HC					
	Total des produits exceptionnels (7)	HD					
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE		300			
	Charges exceptionnelles sur opérations de capital	HF					
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	HG			3 417		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH			3 717		
	4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	HI			-3 717		
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (début du contrat de travail le 01/03/N).	HJ			4 200		
Impôts sur les bénéfices	HK			10 833			
Total des produits (I+II+V+VII)	HL			2 089 839			
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	HM			2 034 572			
5. Bénéfice ou Perte (Produits - Charges)	HN			55 267			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO						
(2) Dont produits des locations immobilières	HY			14 040			
Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	IG						
(3) Dont crédit-bail mobilier	HP						
Dont crédit-bail immobilier	HQ						
(4) Dont charges d'exploitation s'exerçant antérieurement (Détail en (8))	1H						
(5) Dont produits concernant des entreprises liées	1J						
(6) Dont intérêts concernant des entreprises liées	1K						
(6a) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	HX			300			
(9) Dont transfert de charges	A1						
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2						
(11) Dont redevances de concessions, brevets, licences (produits)	A3			40 500			
(12) Dont redevances de concessions, brevets, licences (charges)	A4						
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :				Charges N	Produits N		
Dons aux restaurants du cœur				300			
Amortissements dérogatoires				3 417			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Charges N	Produits N		
				3 717			

M. Caloc :
Ce montant concerne :
- Mr Caloc pour 30 000 € et son épouse pour 20 000 € (début du contrat de travail le 01/03/N).
- Mme Caloc (mère) pour 18 000 €.

M. Caloc :
Un véhicule de tourisme (non polluant) a été amorti depuis le 01/04/N sur 5 ans. Valeur d'origine HT = 24 000 €.

M. Caloc :
Dividendes en provenance d'une société à l'IS détenue à hauteur de 15%. Il s'agit de titres de participation (TDP) tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal.

M. Caloc :
Dividendes versés par des sociétés à l'IS dont le capital est détenu à hauteur de 1%.

M. Caloc :
Concerne les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) pour 800 €, les TDP pour 2 400 € et une provision pour perte de change de 1 234 € (écart de conversion actif au 31/12/N).

ANNEXE 5 – Tableau des soldes intermédiaires de gestion de N

PRODUITS (colonne 1)	N	CHARGES (colonne 2)	N	SOLDES INTERMEDIAIRES (colonne 1 - colonne 2)
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		MARGE COMMERCIALE
Production vendue	2 020 452			
Production stockée	21 634	ou Déstockage de production		
Production immobilisée	4 300			
Total	2 046 386	Total		2 046 386
Production de l'exercice	2 046 386	Consommation de l'exercice en provenance de tiers	1 036 754	
Marge commerciale				VALEUR AJOUTEE
Total	2 046 386	Total	1 036 754	1 009 632
Valeur Ajoutée	1 009 632	Impôts, taxes et versements assimilés	6 886	
subventions d'exploitation		Charges de personnel	903 210	
Total	1 009 632	Total	910 096	99 536
Excédent brut d'exploitation	99 536	ou Insuffisance brute d'exploitation		
Reprises sur charges et transferts de charges		Dot aux amort., dépréciations et aux prov.	52 463	
Autres produits	40 500	Autres charges		
Total	140 036	Total	52 463	87 573
Résultat d'exploitation	87 573	ou Résultat d'exploitation		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers	2 953	Charges financières	16 509	
Total	90 526	Total	16 509	74 017
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	3 717	
Résultat courant avant impôts	74 017	ou Résultat courant avant impôts		
Résultat exceptionnel		ou Résultat exceptionnel	3 717	
		Participation des salariés	4 200	
		Impôts sur les bénéfices	10 833	
Total	74 017	Total	18 750	55 267
Produits des cessions d'éléments d'actif		Valeur comptable des éléments cédés		
				PLUS ou MOINS VALUES

Indicateurs	Secteur	Indicateurs	Secteur
VA / CAHT	40,00%	Résultat net / CAHT	2,00%
EBE /CAHT	10,00%		

ANNEXE 6
Descriptif des solutions d'exploitation du brevet « Wind »

La valeur comptable du brevet a été estimée à 150 000 € compte tenu des coûts à incorporer au 01/01/N+2.

Aucune valeur résiduelle n'est attendue à la fin de la durée d'utilisation prévue le 31/12/N+4 (par simplification, on considère que le brevet pourra être amorti sur 3 années malgré une durée comptable et fiscale minimale de 5 ans).

Fiscalement, les cessions de brevets ou des redevances nettes de concessions de brevets mis au point par une entreprise sont taxés à l'IS au taux de 15%. Les autres opérations seront soumises au taux de droit commun (33,1/3%).

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la VAN sera de 10% l'an.

Solution n° 1 : cession du brevet début janvier N+2

Prix de cession = 300 000 € (aucun amortissement du brevet ne sera constaté)

VAN calculée par le service comptable = 127 500 €

Solution n° 2 : concession du brevet début janvier N+2

Redevances de concession du brevet : 120 000 € par an versés à la fin de chaque période

Charges de concession du brevet : 1 500 € chaque année

Durée de la concession : 3 ans

VAN calculée par le service comptable = 291 936 €

Solution n° 3 : exploitation du brevet par la SARL COLAC début janvier N+2

CAHT supplémentaire de référence : 240 000 € en N+2 (doublement en N+3 mais deux fois moins pour N+4)

Charges supplémentaires :

- Fixes : 20 000 € HT par an (hors amortissements)
- Variables : 10% du CAHT

Investissement nécessaire : 120 000 € début N+2 (amortissement sur 3 années sans valeur résiduelle)

Variation du BFR : 10% du CAHT (on estime que les variations s'engagent au début de chaque année)

Financement par emprunt à hauteur de 100 000 € selon les modalités suivantes :

TABLEAU DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT					
Annuités	Capital restant dû au début de la période	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital restant dû à la fin de la période
Fin 1	100 000	6 000	31 411	37 411	68 589
Fin 2	68 589	4 115	33 296	37 411	35 293
Fin 3	35 293	2 118	35 293	37 411	0
TOTAUX	/	12 233	100 000	112 233	/

ANNEXE 7
Informations budgétaires pour l'exercice N+2

CAHT prévu : 240 000 € (pour une quantité prévue de 60 000)

Charges fixes annuelles prévues : 20 000 € HT (mensuellement proportionnelles). Charges variables prévues : 10% du CAHT

Le service comptable a établi les éléments suivants :

Budget des ventes	Janvier	Février	TOTAUX
Quantités vendues	3 000	5 000	8 000
Chiffre d'affaires HT	12 000	20 000	32 000
TVA collectée	2 352	3 920	6 272
Chiffre d'affaires TTC	14 352	23 920	38 272

Budget des charges	Janvier	Février	TOTAUX
Fournisseurs charges variables HT	1 200	2 000	3 200
TVA déductible / charges variables	235	392	627
Fournisseurs charges fixes (non soumis à la TVA)	1 667	1 667	3 334
TOTAL TTC	3 102	4 059	7 161

Monsieur Caloc pense obtenir un règlement immédiat des créances à hauteur de 10%, le reste à 30 jours.

La SARL COLAC a déjà l'assurance de devoir payer la moitié de ses charges variables à 30 jours, le reste ainsi que les charges fixes devant être payées au comptant. La TVA est déclarée et payée mensuellement.

Pour l'établissement du budget de trésorerie, monsieur Caloc ne s'intéresse qu'à l'exploitation mensuelle courante du procédé « Wind ». Le besoin nécessaire lié à l'investissement ainsi que les autres encaissements et décaissements relatifs aux autres activités seront exclus de l'analyse.

ANNEXE 8
Processus de traitement d'un recrutement

Le responsable du service demandeur d'une embauche envoie au service gestion des ressources humaines une demande de création de poste. Le service GRH enregistre la demande et une fiche de poste à pourvoir est alors fournie au service concerné afin de définir le profil du poste à pourvoir.

Après réception de cette fiche dûment complétée par le service demandeur, le service GRH doit valider ce document reçu avant envoi auprès de la direction générale qui prendra la décision finale du recrutement. Si la fiche n'est pas conforme, le service GRH la renvoie au service demandeur pour complément d'information.

La direction générale communique sa décision auprès de la GRH. En cas de refus, la demande est archivée. Dans le cas contraire, le processus de recrutement est déclenché. La demande est alors déposée auprès d'annonceurs spécialisés qui publieront une annonce.

Des candidats intéressés par le poste doivent faire acte de candidature et envoyer leur CV et lettre de motivation au pôle recrutement de la GRH. Une date butoir a été fixée pour la réception de l'ensemble des candidatures et documents.

Une fois la date butoir atteinte, la GRH examine les candidatures et retient les postulants qui correspondent aux critères de recrutement de la société COLAC. Un entretien est planifié. Une lettre de refus est envoyée dans le cas contraire.

À l'issue de l'entretien, un avis favorable ou non est émis. Le candidat refusé à l'issue de l'entretien reçoit un courrier en conséquence. En cas d'avis favorable, la proposition est soumise à la direction générale.

En cas d'accord de celle-ci, l'embauche est proposée par courrier ; en cas de refus, la procédure est renouvelée depuis l'étape des contacts annonceurs.

Nom : <i>(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse)</i>	<input type="text"/>																								
Prénom :	<input type="text"/>																								
N° d'inscription :	<input type="text"/>								Né(e) le :	<input type="text"/>		/	<input type="text"/>		/	<input type="text"/>									
<i>(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)</i>																									

Concours	<input type="text"/>			Section/Option	<input type="text"/>				Epreuve	<input type="text"/>				Matière	<input type="text"/>		
-----------------	----------------------	--	--	-----------------------	----------------------	--	--	--	----------------	----------------------	--	--	--	----------------	----------------------	--	--

EFE GES 2

ANNEXES A - B - C

ANNEXE B (à rendre avec la copie)
BILAN FONCTIONNEL SARL COLAC au 31/12/N

ACTIF	N	PASSIF	N
ACTIF IMMOBILISÉ		CAPITAUX PERMANENTS	
TOTAL		TOTAL	
ACTIF CIRCULANT EXPLOITATION		PASSIF CIRCULANT D'EXPLOITATION	
TOTAL		TOTAL	
ACTIF CIRCULANT HORS EXPL.		PASSIF CIRCULANT HORS EXPL.	
TOTAL		TOTAL	
DISPONIBILITÉS		TRÉSORERIE PASSIVE	
TOTAL		TOTAL	
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

Indicateurs du bilan fonctionnel

	Calculs	Montants
Fonds de roulement net global		
Besoin en fonds de roulement (expl.)		
Besoin en fonds de roulement (hors expl.)		
Besoin en fonds de roulement		
Trésorerie nette		

ANNEXE C (à rendre avec la copie)
Plan de financement de la solution n°3

	Début N+2	N+2	N+3	N+4
ENCAISSEMENTS				
Capacité d'autofinancement (1)		160 667	304 667	88 667
DÉCAISSEMENTS				

(1) Hors modalité de financement